



## ANNEXE 2 TARIF GARDERIE DU MATIN, GARDERIE DU SOIR, ETUDE 2017/2018

Les jours indiqués sur la « FICHE DE RENSEIGNEMENTS ELEVE » sont valables pour toute l'année scolaire. Il est toujours possible d'inscrire son enfant le jour même, avec le système des carnets de 10 tickets.

Ce choix sera donc reconduit chaque trimestre sauf indication contraire transmise par la famille (par écrit) 15 jours avant la fin du trimestre précédent, sachant que pour ces prestations :

*1<sup>er</sup> trimestre : du 4 septembre au 22 décembre*

*2<sup>ème</sup> trimestre : du 8 janvier au 31 mars*

*3<sup>ème</sup> trimestre : du 3 avril au 5 juillet*

Pour effectuer le règlement de ces prestations, nous vous proposons d'ajouter la somme précisée dans le tableau ci-dessous au montant de la scolarité, prélevée d'octobre à juin.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de cette option, merci de nous retourner les 3 règlements correspondants à votre choix, par chèque à l'ordre de l'OGEC Ste Jeanne d'Arc. Les remises en banques s'effectueront en octobre, février et mai.

	Règlement Garderie du matin			
	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
<i>coût annuel</i>	66,79 €	133,58 €	200,36 €	267,15 €
Prélèvement sur 9 mois	7,42 €	14,84 €	22,26 €	29,68 €
Chèque 1 <sup>er</sup> trimestre	27,30 €	54,60 €	81,90 €	109,20 €
Chèque 2 <sup>ème</sup> trimestre	19,50 €	39,00 €	58,50 €	78,00 €
Chèque 3 <sup>ème</sup> trimestre	19,99 €	39,98 €	59,96 €	79,95 €

	Règlement Garderie du soir / Etude			
	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
<i>coût annuel</i>	222,63 €	445,25 €	667,88 €	890,50 €
Prélèvement sur 9 mois	24,74 €	49,47 €	74,21 €	98,94 €
Chèque 1 <sup>er</sup> trimestre	91,00 €	182,00 €	273,00 €	364,00 €
Chèque 2 <sup>ème</sup> trimestre	65,00 €	130,00 €	195,00 €	260,00 €
Chèque 3 <sup>ème</sup> trimestre	66,63 €	133,25 €	199,88 €	266,50 €